

2008/686 - PROGRAMMATION 2008 AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LYON - ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La délibération n° 2008/8760 du 11 février 2008 a fixé les modalités de financement du dispositif territorial de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de Lyon signé le 27 juin 2007.

Prévu au chapitre 5 (article 6) du CUCS, ce dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, et de chargés de mission territoriaux. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les schémas territoriaux de développement des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon. La plupart des postes sont cofinancés et co-mandatés par la Ville de Lyon, la Communauté Urbaine de Lyon, l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les coûts de postes pour l'année 2008 étant évalués, il convient de solliciter les participations financières de la Communauté Urbaine de Lyon, de l'Etat et de l'ANRU pour les postes figurant aux tableaux ci-après :

1- Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Lyon :

		Participations financières			
		Communauté urbaine	Etat	ANRU	Commune
Lyon 1 <sup>er</sup> Croix-Rousse Chef de Projet	60 814	30 407			30 407
Lyon 3 <sup>e</sup> Chef de Projet	72 497	25 374	21 749		25 374
Lyon 8 <sup>e</sup> Mermoz Chef de Projet	65 375	26 853		11 669	26 853
Lyon 9 <sup>e</sup> Directeur Adjoint GPV	45 877	19 624		6 629	19 624
Lyon 9 <sup>e</sup> Directeur GPV	68 434	29 273		9 888	29 273
<b>Totaux</b>	<b>312 997</b>	<b>131 531</b>	<b>21 749</b>	<b>28 186</b>	<b>131 531</b>

2- Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon :

Postes financés	Coût du poste Année 2008	Taux participation Grand Lyon		Montant participation Etat	Montant participation commune	Montant participation Région	Montant participation ANRU
Chargé de mission territorial Lyon 1 <sup>er</sup> (NP)	53 000	50 %	26 500		26 500		
Chargé de mission territorial Lyon 1 <sup>er</sup> (JLT)	53 000	35 %	18 550	15 900	18 550		
Chargé de mission territorial Lyon 1 <sup>er</sup> (INT)	53 000	35 %	18 550	15 900	18 550		
Chargé de mission territorial Lyon 3 <sup>e</sup> (NR)	45 000	35 %	15 750	13 500	15 750		
Chef de projet territorial Lyon 5 <sup>e</sup> (HB)	45 000	50 %	22 500		22 500		
Chef de projet territorial Lyon 7 <sup>e</sup> (SB)	62 000	35 %	21 700	18 600	21 700		
Chargé de mission territorial Lyon 7 <sup>e</sup> (LD)	42 000	35 %	14 700	12 600	14 700		
Chargé de mission territorial Lyon 8 <sup>e</sup> (CW)	56 000	50 %	28 000		28 000		
Chargé de mission territorial Lyon 8 <sup>e</sup> (ST)	47 000	50 %	23 500		23 500		
Chargé de mission territorial Lyon 8 <sup>e</sup> (HG)	54 000	35 %	18 900	16 200	18 900		
Chargé de mission territorial Lyon 8 <sup>e</sup> (FG)	58 000	35 %	20 300	17 400	20 300		
Chargé de communication Lyon 8 <sup>e</sup> (PC)	46 000	35 %	16 100	13 800	16 100		
Chargé de mission ZFU Lyon 9 <sup>e</sup> (MB, 7 mois)	34 000	25 %	8 500	8 500	8 500	8 500	
Chargé de mission économique Lyon 9 <sup>e</sup> (TP)	60 000	37,5 %	22 500	15 000	22 500		
Chargé de mission territorial Lyon 9 <sup>e</sup> (NAP)	63 000	50 %	31 500		31 500		
Chargé de mission territorial Lyon 9 <sup>e</sup> (AS)	45 000	40,2 %	18 090		18 090		8 820
Chargé de mission territorial Lyon 9 <sup>e</sup> (MCT)	52 000	40,2 %	20 904		20 904		10 192
Responsable de communication Lyon 9 <sup>e</sup> (MCF)	54 000	40,2 %	21 708		21 708		10 584
Chargé de communication Lyon 9 <sup>e</sup> (LCM)	46 000	40,2 %	18 492		18 492		9 016
Chargé de communication Lyon 9 <sup>e</sup> (IA)	46 000	40,2 %	18 492		18 492		9 016
<b>Totaux</b>	<b>1 014 000</b>		<b>405 236</b>	<b>147 400</b>	<b>405 236</b>	<b>8 500</b>	<b>47 628</b>

C'est pourquoi je vous propose :

- d'une part, d'allouer une somme d'un montant de 131 531 euros à la Communauté Urbaine de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des 5 postes des salariés de la Communauté Urbaine : Chef de projet de la Mission Pentes de la Croix-Rousse (1<sup>er</sup> arrondissement), Chef de projet de la Mission Moncey-Voltaire (3<sup>e</sup> arrondissement), Chef de projet de la Mission 8<sup>e</sup> (8<sup>e</sup> arrondissement) et Directeur et Directeur Adjoint de la Mission GPV Duchère (9<sup>e</sup> arrondissement) ;

- d'autre part, de solliciter les participations financières de la Communauté Urbaine de Lyon, de l'Etat et de l'ANRU pour les 20 postes salariés de la Ville de Lyon, pour un montant global de 1 014 000 euros, à raison de 405 235 euros pour la Communauté Urbaine, 147 400 euros pour l'Etat, 8 500 euros pour la Région Rhône-Alpes, et 47 628 euros pour l'ANRU. »

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2007/7914 du 14 mai 2007 approuvant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009 de l'agglomération lyonnaise et le contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de Lyon ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009 de Lyon, notamment l'article 6, chapitre 5 ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

## **DELIBERE**

1- La programmation 2008 au titre du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de Lyon relative à la demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à :

- solliciter auprès de l'Etat, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté Urbaine de Lyon les participations financières dans le cadre du dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du contrat urbain de cohésion sociale ;

- signer les conventions financières correspondantes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. LEVEQUE